



**MJC Nelson Mandela, Fontaine**

## **Assemblée générale du 2 juin 2023 RAPPORT FINANCIER - année 2022**

### **° Ce qu'il faut retenir de l'année 2022**

Le compte de résultat au 31 décembre 2022 affiche un déficit de 118 632,61 €.

Cet exercice budgétaire est directement le résultat de l'arrêt des subventions de la Ville de Fontaine en novembre 2021. C'est notre première année sans aide municipale.

Ce déficit s'explique par les frais liés aux derniers licenciements pour motif économique pour un montant de 51 390,15 euros et les salaires et charges de janvier à avril 2022, alors que nous n'avons plus de subvention de fonctionnement.

Nous avons décidé d'un commun accord de garder une personne professionnelle pour faire un continuum de nos activités. Il s'est avéré trop difficile pour cette personne de tout gérer suite au passif de la MJC (financier et affectif). Nous nous sommes séparés de notre dernière employée au mois d'avril 2022.

### **Les autres éléments à prendre en compte :**

- En plus de la subvention municipale, les autres subventions d'exploitation n'ont pas été renouvelées suite à la cessation des activités jeunesse.

Seule une aide résiduelle de la CAF a été versée relative aux actions de centre de loisirs de 2021.

Une demande à l'État par le biais de la Politique de la ville a été faite et obtenue pour l'action du 15 octobre 2022, place des Ecrins, dans le quartier prioritaire de la ville.

- Nous avons eu un loyer et des charges à supporter dans notre local de l'avenue Aristide Briand. Local que nous avons quitté fin décembre pour un lieu mieux adapté à notre activité.

Comme chaque année, et encore plus cette année, les efforts fournis par les bénévoles ont fait que la MJC a pu se maintenir en vie.

Fort heureusement, grâce à une gestion très saine de nos comptes depuis de nombreuses années par nos deux derniers directeur et directrice, nos fonds propres nous ont permis de combler ces pertes et d'envisager de poursuivre notre activité pour 2023.

Le Conseil d'Administration de la MJC Nelson Mandela propose à l'assemblée générale d'affecter la perte de 118.632,61 euros en diminution des reports à nouveau.

**Les membres bénévoles du conseil d'administration  
de la MJC Nelson Mandela**